

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00. — Ville de Québec, États-Unis, et Pays
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).

Doivent être payés d'avance.

~~~~~

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adres-  
sés à LA SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

---

LA SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action  
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue  
Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

Imp. par L'ACTION SOCIALE LIMITÉE 103, rue Sainte-Anne, Québec.

## VIN SAINT-NAZAIRE

Archevêché de Québec, 1er août 1905.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N., ARCH. DE QUÉBEC.

---

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »

---

Depuis la mort de Mgr Laflamme, M. l'abbé Ph. J. Fillion a été chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques, et cela à la demande expresse de Monseigneur l'Archevêque de Québec.

**A. TOUSSAINT & CIE**

# LE FEU

## DANS LES MAISONS D'EDUCATION

est un danger constant si l'intérieur  
n'est pas recouvert de matériaux  
incombustibles.

---

### "LINABESTOS"

est la seule planche murale

### ENTIÈREMENT A L'ÉPREUVE DU FEU

Les autres contiennent soit des fibres de bois, soit de la pâte à papier, lattes, refente de bois, asphalte, colle grasse, ou autre substance dangereuse; LINABESTOS est entièrement fait d'amiante et de ciment Portland.

LINABESTOS est donc à l'épreuve du feu : il ne craque pas, ne gauchit pas, ne "travaille" pas. Aucune vermine ne peut y trouver refuge.

### COUTE PEU

Demandez notre livret « D » et échantillons.

---

**LA CIE DES PRODUITS  
D'AMIANTE ET DE CIMENT.  
78, rue St.-Pierre, - QUEBEC.**

Succursales: Halifax, N. E., St-Jean, N. B.,  
Sydney, C. B.



**F. P. GAUVIN**

**FABRICANT**

**d'ameublements d'églises**

**IMPORTATEUR D'ARTICLES RELIGIEUX**

**324, rue St-Jean, - QUEBEC**

**J. E. GAGNON & CIE**

Opticiens, Spécialistes, Manufacturiers.

160, rue ST-JEAN,

QUÉBEC.



**CIERGES ET VINS DE MESSE**

**MAISON J.-B. LASNIER PÈRE**

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDEILLES.

IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

*La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.*

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU  
**RUE ST-GEORGES, LÉVIS.**

TÉLÉPHONES  
Bell 91  
Nation J 100

**STATUES**

**PRIX  
BAS**

*Nous avons toujours un assortiment étendu de statues religieuses,  
Nous nous occupons aussi et spécialement de*

**DÉCORATION D'ÉGLISES**

**ALYRE PREVOST, SCULPTEUR 26, St-Stanislas, Québec.**



Casier 12 Téléphone 929

— ENTREPOT DE —

**VINS DE MESSE**

FOURNISSEUR DU CLERGÉ

**J. BAILLARGEON**

Bureau :  
64, rue St-Pierre,  
QUÉBEC.

# L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SECRETARIAT GÉNÉRAL DES ŒUVRES

101, rue Sainte-Anne, 101

QUÉBEC.

CASE POSTALE, 126.

TÉLÉPHONE BELL, 3105.

## LIVRES, BROCHURES, TRACTS, ETC., A LA DISPOSITION DE TOUS LES MILITANTS DE L'ACTION CATHOLIQUE.

**Premier Congrès de Tempérance du diocèse de Québec, 1910;**—Compte rendu. Un fort volume de 800 pages, grand in-octavo, prix 50 sous; franco par la poste, 75 sous. Relié, percaline, \$1.00 l'unité, \$1.25 par la poste.

**Directoire pour la lutte contre les débits de boisson.**—Prohibition—Manuel pratique des antialcoolistes. Brochure de 32 pages, grand in-octavo, avec couverture. L'unité, 25 sous.

**Le Guide des Comités paroissiaux :** Manuel pour aider à la fondation et au fonctionnement des succursales paroissiales de l'Action Sociale Catholique : Editions de l'Action Sociale Catholique : 10 sous l'unité ; \$1.00 la douzaine ; \$6.50 le cent.

### ABONNEMENTS

**L'Action Sociale.** — Le grand organe canadien-français de défense religieuse. Edition quotidienne : 12 mois, \$3.00 ; 8 mois, \$2.00 ; 4 mois, \$1.00.

Edition hebdomadaire : 1 an, \$1.00.

**La Semaine Religieuse de Québec et Bulletin des œuvres de l'Action Sociale Catholique :** Revue hebdomadaire de doctrine et d'informations religieuses. Prix : 1 an, \$1.00. Pour la ville de Québec, les Etats-Unis et l'Union postale \$1.50. — Payable d'avance.

**Le Croisé.** — Bulletin mensuel d'action sociale catholique, et organe de la Croix Noire. Prix : 1 an, 50 sous.

**GARAND & THIBAUT, DOREURS,  
ARGENTEURS  
et NICKLEURS**

**308½, rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.**

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage  
— Vieilles argenteries remises à neuf.— Couchettes en cuivre  
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Un Spécialité : **OUVRAGE GARANTI** Une visite est sollicitée.

# HARMONIUMS - ORGUES

A CLAVIER TRANSPOSITEUR

## PRATTE



POUR  
ÉGLISES,  
CHAPELLES,  
MAITRISES.

INDISPENSABLE  
PARTOUT  
OU L'ON  
CHANTE

PRIX : de \$75.00 à \$280.00.

Outre le clavier transpositeur (indispensable pour accompagnement), ces instruments, comme richesse du son et solidité de construction, sont infiniment supérieurs aux harmoniums ordinaires du commerce.

FRAIS DE TRANSPORT A NOTRE CHARGE.

Nous adresserons avec plaisir notre catalogue illustré sur demande. Veuillez vous adresser directement à la maison, ces orgues n'étant absolument pas vendus par l'intermédiaire des agents.

### ANTONIO PRATTE

#### FABRIQUE DE PIANOS PRATTE

2502 et 2504, boulevard St-Laurent, - - MONTREAL.



**Magnifiques**  
**Voyages d'Été.**

Par bateau ou chemin de fer

---

Route des touristes entre Mont-  
réal, Québec, Gaspé, Percé, Baie  
des Chaleurs, Ile du Prince-  
Édouard, Nouvelle-Écosse, St  
Jean, Terrebonne, Halifax, New-  
York, et les ports intermédiaires.

---

Pour billets, cabines, horaires, etc.

**HONE & RIVET**

Agence Générale de Voyages.

9 BOULEVARD ST-LAURENT, - MONTREAL.

31 Rue BUADE, vis-à-vis la Basilique, - QUEBEC.

48 ADELAIDE OUEST, - TORONTO, Ont.

5 RUE DE ROME, - - PARIS, Franco.

---

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE  
QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---

## SOMMAIRE

*Calendrier de la semaine, 753. — Les Quarante-Heures, 753.*

**Partie officielle :** Oraison commandée, 754 ; Nominations ecclésiastiques, 754.

**Partie non officielle :** CAUSERIE DE LA SEMAINE : Dieu parle aux hommes, 754. — LITURGIE : Bénédiction des objets de piété, 757 ; Inscription et confrérie, 758 ; Manière de purifier le ciboire, 758. — CHRONIQUE DIOCÉSAINE 758. — A TRAVERS LES DIOCÈSES : Montréal, 760 ; Rimouski, 760 ; Ottawa, 761 ; Saint-Boniface, 761 ; Saint-Hyacinthe, 761 ; Chicoutimi, 761 ; Témiscamingue, 761. — LES LIVRES, 762.

**Bulletin social :** DOCTRINE : La profanation du dimanche et la loi canadienne, 765. — FAITS ET ŒUVRES : Vivifiantes résolutions, 767 ; La tempérance dans les Cantons de l'Est, 768.

---

## CALENDRIER DE LA SEMAINE

**Dimanche, 16 août.** — XI ap. Pent. et 3 d'août. S. JOACHIM, con. Sol. de l'Assomption.

**Lundi, 17.** — Octave de S. Laurent.

**Mardi, 18.** — S. ROCH, confesseur.

**Mercredi, 19.** — De l'oct. de l'Assomption.

**Judi, 20.** — S. BERNARD, abbé.

**Vendredi, 21.** — STE JEANNE-FRANÇOISE-FRÉMIOT DE CHANTAL, veuve.

**Samedi, 22.** — Vigile ant. de S. Barthé. Octave de l'Assomption.

**Dimanche, 23.** — XII ap. Pent. et 4 d'août. Du dim.

## QUARANTE-HEURES

**17, août,** Mont-Carmel. — **18,** St-François-Xavier de Fraserville. — **19,** Ste-Philomène. — **20,** St-Roch des Aulnaies. — **21,** St-Ferdinand. — **23,** Valcartier.

---

## **PARTIE OFFICIELLE**

---

### **Oraison Commandée**

Son Éminence le Cardinal Bégin, Archevêque de Québec, désire que d'ici à nouvel ordre, l'on dise à toutes les messes, chaque fois que la rubrique le permet, l'oraison *pro pace*, au lieu de celle *pro Papa*.

### **Nominations Ecclésiastiques**

Par décision de S. É. le Cardinal Bégin ont été nommés :

M. l'abbé J.-G. VERRET, vicaire à Saint-Augustin, vicaire à N.-D. de Beauport ;

M. l'abbé Albert LABRECQUE, vicaire à Saint-Alphonse de Thetford Mines (au repos depuis quelque temps), vicaire à Saint-Augustin ;

M. l'abbé Cyrille DESLAURIERS, nouveau prêtre, vicaire à Saint-Alphonse de Thetford-Mines ;

M. l'abbé Émile JOURNAULT, vicaire à Saint-Thomas de Montmagny, assistant de M. le Directeur de l'École Apostolique Notre-Dame ;

M. l'abbé Joseph BOIVIN, nouveau prêtre, vicaire à Saint-Thomas de Montmagny.

---

## **PARTIE NON OFFICIELLE**

---

### **CAUSERIE DE LA SEMAINE**

#### **DIEU PARLE AUX HOMMES**

« Dieu tient école en Europe », écrivait Joseph de Maistre, au temps des guerres de la Révolution.

Cette remarquable parole du grand penseur catholique nous revient forcément à la mémoire, devant le tableau que nous ont fait de l'Europe les dépêches de la dernière quinzaine.

Un ultimatum de l'Autriche à la Serbie a été l'étincelle qui, le dimanche, 26 juillet, a mis le feu à cette gigantesque poudrière qu'est l'Europe depuis 1870. En même temps que l'Autriche sommait le royaume de Serbie d'avoir à lui donner satisfaction au sujet de certaines menées serbes, jugées dangereuses pour la sécurité de l'Empire par le gouvernement austro-hongrois, l'Allemagne faisait savoir à tous les gouvernements européens qu'elle



approuvait pleinement la démarche de l'Autriche et qu'elle comptait bien qu'aucune puissance ne chercherait à y mettre obstacle. On peut dire que dès l'envoi de cette note de l'Allemagne, la guerre entre les grandes puissances était certaine.

Elle a éclaté, le 2 août, à la suite d'une agression allemande contre le territoire français et d'une sommation de l'Allemagne à la Russie d'avoir à lui expliquer, dans un délai de vingt-quatre heures, les motifs de la mobilisation décrétée par le Tsar.

Depuis cent ans, le monde n'a pas été appelé à contempler un aussi effrayant spectacle. Dix à douze millions d'hommes sont, en ce moment, sous les armes, en Europe, et prêts à se lancer les uns contre les autres dans la plus effroyable mêlée que l'on ait encore vue. La mort se prépare à entrer dans des milliers de foyers, et un deuil profond s'étendra bientôt sur le monde. Que d'âmes paraîtront devant le Souverain Juge, qui, hier encore, se riaient de sa justice et niaient même son existence ! Que d'angoisses, que de souffrances chez ces pauvres blessés, laissés parfois agonisant sur les champs de bataille ! Et qui pourra jamais nous dire toutes les privations, toutes les tortures morales endurées par ces mères, ces épouses, ces vieillards, ces enfants laissés aux foyers, pour de longs mois peut-être, dans la plus cruelle des incertitudes ? . . . Que la guerre est donc un terrible fléau !

Mais que la guerre a aussi quelque chose de grand et de salutaire, et que les insondables desseins de Dieu s'y révèlent parfois aux hommes magnifiquement !

Toutes les guerres ont, d'abord, ceci de véritablement salutaire qu'elles mettent l'homme en face de l'éternité. Devant la mort, il y a peu ou point de libres-penseurs. Par un mouvement spontané de son intelligence, créée pour la vérité, l'homme, en face de l'extrême danger, lève les yeux vers le ciel et appelle le secours de Dieu. Les sophismes de l'incrédulité et les folies de la passion perdent leur emprise sur l'âme qui, en pleine possession de ses facultés, réalise la probabilité ou la certitude d'une fin prochaine. L'erreur et le vice peuvent paraître bons pour vivre à ceux qui sont leurs esclaves, mais c'est la terreur qui succède au plaisir quand la mort se dresse aux yeux du pécheur.

Aussi, l'un des premiers effets salutaires de la guerre, c'est de rapprocher le soldat, fût-il le moins pieux et le plus adonné à l'in-

conduite, du prêtre. Le soldat qui va à la mort recherche instinctivement le prêtre ; il méprise les lâchetés du respect humain et se confesse sans peur et sans réticence. Nulle part ailleurs que sur les champs de bataille, les mains du soldat n'étreignent plus loyalement et plus affectueusement les mains du prêtre.

Or, quand on songe que, depuis 1789, la politique libérale et la politique radicale, — filles, toutes deux, de cette Révolution qui, après avoir ruiné la France, tente aujourd'hui d'empoisonner le monde, et l'Europe, en particulier, de ses sophismes — se sont appliquées par tous les moyens à éloigner du peuple le prêtre, qui est nécessaire à son salut, ne peut-on pas regarder cette terrible guerre européenne comme voulue de Dieu pour rapprocher les peuples européens du prêtre et de l'Église ?

La guerre a aussi de salutaire qu'elle excite les âmes à la pénitence et à la prière. Emportés par le flot des passions ou aveuglés par les erreurs du temps, que d'hommes, que de chrétiens même oublient le grand devoir de la prière et du sacrifice et vivent comme si Dieu n'existait pas. Adviennent les terreurs de la guerre, on les voit courir au temple et recommander leur patrie, leur famille et leur propre vie au Souverain Maître. Il fallait à ces âmes avilies la crainte d'un danger imminent pour les ramener à Dieu.

Le fléau de la guerre est aussi un terrible instrument de la justice de Dieu. Au sein de la paix et de l'abondance, les passions et l'erreur trouvent trop souvent jeu facile, et des gouvernants orgueilleux se rencontrent alors qui, méprisant les droits de Dieu et exaltant jusqu'à la révolte ouverte contre l'Église les droits de l'homme, persécutent les faibles, brutalisent les consciences, chassent du sol de leur patrie les adorateurs du vrai Dieu et ne craignent pas d'aller même jusqu'à l'horrible scandale du blasphème. Hélas ! ne pouvons-nous pas dire aujourd'hui ce que Louis Veillot écrivait en 1870 : la haine de Dieu s'est « répandue comme une épidémie dans l'Europe, arrivée au comble de la prospérité et de l'ingratitude. » Mais voici que le « Maître éternel des événements et des hommes » a parlé aux hommes, en laissant se déchaîner sur l'Europe tout entière une guerre qui promet d'être terrible, et qui va châtier l'orgueil de ces écrivains et de ces politiques acharnés depuis si longtemps à humilier

l'Église et à blasphémer Dieu. Vainqueurs et vaincus ne sortiront de cette guerre qu'après de longues et dures souffrances et, chez les uns comme chez les autres, l'épuration de la douleur et du sacrifice aura fait son œuvre sanctifiante, quand sonnera l'heure de la victoire décisive.

« La guerre, a dit Joseph de Maistre, est divine dans ses résultats qui échappent absolument aux spéculations de la raison humaine. . . Il y a des guerres qui avilissent les nations, et les avilissent pour des siècles ; d'autres les exaltent et les perfectionnent de toutes manières. . . Mais il y a des guerres vicieuses, des guerres de malédictions, que la conscience reconnaît bien mieux que le raisonnement ; les nations en sont blessées à mort, et dans leur puissance et dans leur caractère ; alors vous pouvez voir le vainqueur même dégradé, approuvi, et gémissant au milieu de ses tristes lauriers, tandis que sur les terres du vaincu vous ne trouverez, après quelques moments, pas un atelier, pas une charrue qui demande un homme. »

Quoi qu'il en soit sur ce point de la guerre actuelle, la leçon de ces grands événements peut, il nous semble, se résumer en deux mots : pénitence et prière !

A. H.

---

---

## LITURGIE

### BÉNÉDICTION DES OBJETS DE PIÉTÉ

Le Saint-Siège, quand il accorde la faculté de bénir les crucifix, les chapelets, les médailles ou autres objets de piété, a coutume de permettre que les prêtres ainsi délégués ne se servent pour cette bénédiction que d'un simple signe de croix, sans formule, sans ornements sacrés, sans aucune autre cérémonie. — On s'est demandé très souvent s'il fallait faire autant de signes de croix qu'il y avait de sortes d'objets à bénir ou que le prêtre avait de facultés distinctes, ou bien si dans n'importe quel cas un seul signe de croix serait suffisant.

Le Saint-Père, en vertu d'un décret du Saint-Office (section des Indulgences), en date du 18 mai 1914, a bien voulu décréter et déclarer ce qui suit :

« Pour bénir plusieurs objets de piété semblables ou différents qu'on apporte pêle-mêle à un prêtre muni de plusieurs



facultés, et pour les enrichir d'indulgences en vertu de divers pouvoirs, il suffit d'un seul signe de croix pour que tous les objets soient bénits et indulgenciés. — Cette déclaration ne s'applique pas à la bénédiction des médailles-scapulaires, dont il a été question dans un décret du Saint-Office, en date du 16 décembre 1910.» (La médaille-scapulaire doit être spécialement bénite *autant de fois* qu'on voudra qu'elle remplace de scapulaires.)

#### INSCRIPTION ET CONFRÉRIES

En vertu d'un décret du Saint-Office (section des Indulgences), en date du 23 avril 1914, les personnes reçues régulièrement dans les confréries en gagneront désormais les indulgences, même avant leur inscription. Reste toujours l'obligation de conscience pour le prêtre d'inscrire les noms et de les transmettre au siège central de la confrérie. Le Saint-Père profite de l'occasion pour revalider toutes les admissions défectueuses jusqu'à ce jour.

#### MANIÈRE DE PURIFIER LE CIBOIRE

Q. — Quelles sont les différentes manières de purifier le ciboire et quelle est la manière la plus usagée et la plus recommandée ?

R. — La meilleure manière de purifier le ciboire, c'est de passer le pouce ou l'index partout où il peut y avoir des parcelles, et de les faire tomber dans le calice pour les prendre avec les premières ablutions. Si d'aucuns le purifient en y versant du vin comme on le fait pour le calice, les *Ephémérides Liturgiques* recommandent plutôt de le purifier comme on purifie la patène ; car les parcelles, quand elles sont ainsi imbibées, s'attachent plus facilement aux parois du ciboire, et se trouvent par le fait exposées à se perdre, lorsqu'on se sert ensuite du purificateur pour essuyer la pyxide. (Cf. *Ephém.*, 1896, p. 32 et 33).

*L'Ami du Clergé.*

### CHRONIQUE DIOCÉSAIN

**Nos pèlerins à Lourdes.** — Nous sommes heureux de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs cet extrait d'une lettre, reçue dernièrement à l'Archevêché de l'un des compagnons de Mgr P.-E. Roy et partie de Lourdes le 30 juillet dernier. On y verra que déjà les pèlerins canadiens commencent à craindre les ennuis et les retards que leur a occasionnés depuis la guerre européenne :

« Le Congrès de Lourdes s'est triomphalement terminé dimanche soir, et dès lundi la petite ville de Bernadette s'est

vidée des foules qui l'encombraient. Nos pèlerins sont partis lundi midi.

« Nous espérions voir arriver aujourd'hui le grand pèlerinage d'Arras (sept trains), mais tous les pèlerinages viennent d'être cancelés, à cause de la mobilisation des troupes. On n'entend que bruit de guerre. L'État requiert toutes les voitures de chemin de fer, qui ne sont pas utilisées pour les services ordinaires. On transporte aux frontières troupes et munitions. Que va-t-il advenir? Nous l'ignorons encore, et nous prions pour la paix. Dimanche soir, au pied du Saint Sacrement, revenu de la grande procession et exposé sur le dôme du Rosaire, au-dessus de la foule immense qu'il devait bénir, S. É. le Cardinal Légat a chanté l'oraison pour la paix. Combien de mamans se sont unies à lui! L'une d'elle me demandait tout à l'heure, avec anxiété, ce que disait le journal de ce matin. Quel sacrifice de vies ce sera qu'une guerre européenne dans les conditions où elle se ferait aujourd'hui!

« Le Congrès eucharistique a produit une excellente impression sur la France religieuse. Les Français venus ici ont bien prié, et nous ont édifiés. Les évêques ont été pris d'assaut par les foules pieuses... Hier soir, après la procession aux flambeaux, Mgr l'évêque de Nazareth et Mgr Roy ont donné la bénédiction solennelle à la foule. Ils avaient à peine achevé le geste de bénédiction que les pèlerins les ont enveloppés, et faits prisonniers de leur piété. La foi est ici plus démonstrative que chez nous...

« Monseigneur l'Archevêque d'Ottawa est arrivé ici hier soir, en route pour le pays. Monseigneur Gauthier, évêque auxiliaire de Montréal, a quitté Lourdes hier matin pour Rome. Nous partons demain matin pour Marseille, Gênes et Rome, où nous serons lundi matin.

« Le voyage est fort heureux jusqu'ici; j'espère qu'il se poursuivra de même, et même qu'on ne prendra pas les pèlerins pour une troupe ennemie... »

**Feu M. Alphonse Paquet.** — Le 4 août, décédait à Saint-Nicolas, M. Alphonse Paquet, père de Monseigneur L.-A. Paquet, P. A., Vicaire Général de ce diocèse.

Les funérailles ont eu lieu vendredi, le 7 août, au milieu d'un grand concours de prêtres et d'amis.

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs l'âme du regretté défunt.

**Élections chez les SS. de la Charité.** — Jeudi, le 6 août, Son Éminence le Cardinal Bégin présidait les élections chez les Sœurs de la Charité.

La Révde Mère Sainte Lutgarde, hospitalière, a été élue supérieure générale en remplacement de la Révde Mère SainteChristine.

La Révde Mère Sainte Christine a été élue assistante générale.

La Révde Mère Saint Cyrille a été élue maîtresse des novices, et la Révde Mère Saint Théodore, réélue dépositaire.

C'est la Révde Mère Saint Barthélemy qui a été élue hospitalière générale.

**A Beauport** — De magnifiques démonstrations religieuses et patriotiques ont eu lieu dimanche dernier, à Beauport, à l'occasion de la célébration de la fête nationale et de la bénédiction d'un monument érigé en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus.

La fête a commencé par une messe solennelle chantée par M. l'abbé Amédée Drouin, assisté de MM. les abbés Elz. Parent et Isidore Drouin, tous enfants de la paroisse. Le sermon a été prononcé par un autre enfant de la paroisse, M. l'abbé Arthur Robert.

Dans l'après-midi, Son Éminence le Cardinal Bégin, assisté de M. l'abbé Eug. Laflamme et Jules Laberge, bénissait le monument, et dans la veillée, après un sermon du R. P. Giroux, rédemptoriste, M. le maire Edmond Giroux a lu l'acte de consécration de la paroisse au Sacré-Cœur.

**Décès d'un prêtre.** — Le 9 août décédait à Saint-Louis de Lotbinière, à l'âge de 71 ans, M. l'abbé Joseph-Alfred Pérusse, ancien curé de Sainte-Anne des Monts. Le défunt était le frère de M. l'abbé Ludger Pérusse, curé de Saint-Flavien.

Les funérailles ont eu lieu mercredi, à Lotbinière.

## A TRAVERS LES DIOCÈSES

**Montréal.** — Un certain nombre de religieux français de Montréal et des environs sont partis pour aller prendre leur poste dans les rangs de l'armée française, sur le théâtre de la guerre.

Demandons à Dieu qu'après avoir défendu leur patrie contre l'étranger qui la menace, ils nous reviennent tous sains et saufs.

— Sa Grandeur Mgr Bruchési célébrait, samedi dernier, le dix-septième anniversaire de sa consécration épiscopale.

A cette occasion, Sa Grandeur chanta, en présence d'un clergé nombreux, une grand'messe pontificale à la cathédrale; puis un grand nombre de prêtres et de laïques vinrent ensuite lui présenter leurs hommages.

Dans sa réponse à une adresse qui lui fut présentée au cours du dîner qui suivit, Monseigneur fit allusion à la guerre qui sévit présentement en Europe.

**Rimouski.** — Des fêtes religieuses splendides viennent d'avoir lieu à Trois-Pistoles, à l'occasion du cinquantième anniversaire de prêtrise



du curé, Monsieur le Chanoine Morissette, et du cinquantenaire de l'arrivée des Sœurs de Jésus-Marie dans la paroisse où elles venaient fonder un couvent de leur Congrégation.

Ces belles solennités ont duré trois jours.

**Ottawa.** — Ces jours derniers a eu lieu l'ouverture officielle du noviciat des Sœurs Grises.

Cette nouvelle maison s'élève en pleine campagne, près de Hurdman's Bridge, aux environs de la ville.

Au milieu d'une assistance considérable de religieuses et de novices la messe y a été dite, pour la première fois, par Mgr Routhier, administrateur du diocèse.

**Saint-Boniface.** — A l'école Sainte-Marie de Winnipeg, lisons-nous dans l'excellent « Patriote de l'Ouest », la première classe tout entière, vingt élèves, garçons et filles, a passé avec succès les examens de l'État. Sur ce nombre douze élèves ont obtenu une mention d'honneur.

C'est le résultat le plus brillant de toutes les écoles du Manitoba.

Les bons Orangistes continueront comme par le passé à dire que nos écoles catholiques sont inférieures et un de leurs organes le « Free Press » se réjouira à la pensée que le succès relatif de son parti empêchera le gouvernement d'améliorer la situation de la minorité.

**Saint-Hyacinthe.** — Le maire protestant, Payan, qui provoqua un scandale, lors de la procession de la Fête-Dieu, en faisant taire la fanfare en face de l'église presbytérienne, a donné sa démission.

C'est le résultat des énergiques protestations que souleva son geste sectaire.

**Chicoutimi.** — Le 28 juillet, dans la chapelle du monastère de N.-D. du Bon-Conseil de Chicoutimi, a eu lieu une imposante cérémonie de vêtue, de profession et de prestation des vœux perpétuels.

La cérémonie a été présidée par M. l'abbé Larouche, curé de la cathédrale.

— Aux pulperies de la Compagnie Price, à Jonquières, se perpétue le scandale honteux et révoltant qu'est le travail du dimanche. C'est la persécution ouverte contre les ouvriers catholiques qui ne commettent pas la lâcheté de violer la loi de Dieu, méprisée par les Price. On les jette à la porte et on bafoue les autorités religieuses.

Il y a pourtant une loi qui interdit le travail du dimanche. Pourquoi ne l'applique-t-on pas ?

**Témiscamingue.** — S. G. Mgr Latulippe a été très dangereusement malade d'une attaque de fièvres contractées au cours de sa visite pastorale parmi les Sauvages du nord de son diocèse. On a craint pour ses jours. Des prières publiques ont été faites pour obtenir son retour à la santé. Son état s'améliore lentement ; et le vénérable malade est maintenant, croit-on, hors de danger.

Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

M. l'abbé Brosseau a été nommé administrateur pour jusqu'au moment où Mgr Latulippe pourra reprendre la direction de son diocèse.

## LES LIVRES

T. R. P. Achille DESURMONT, C. SS. R. *Modèles de Sainteté*. Saint Clément-Marie Hofbauer. Le Vénérable Joseph Passerat. Paris (Librairie de la Sainte-Famille, E. Lardière, éditeur, 11, rue Servandoni), in-8°, 436 pages, 4 francs, 2.80 francs pour les souscripteurs.

Ce volume est le douzième des œuvres complètes du Père Desurmont. Il contient la biographie de deux rédemptoristes, dont l'un, le Père Hofbauer a été canonisé en 1909 et l'autre, le Père Passerat a toujours joui d'une haute réputation de sainteté et dont la cause a été introduite à Rome.

Nos lecteurs ecclésiastiques connaissent déjà la valeur des ouvrages du Père Desurmont. Ces qualités de profond mystique se retrouvent dans ce livre où l'auteur nous présente deux hommes d'une extraordinaire vertu, dont la vie toute consacrée au salut des âmes et remplie de tribulations de toutes sortes, offre un beau modèle de zèle sacerdotal.

CHANOINE BELLI. *Psalterium Davidicum breviter explanatum, additis Psalterii Canticis*. Deuxième édition, corrigée et augmentée par l'auteur. Turin, Italie (Pietro Marietti, 23, via Legnano), in-12, 410 pages, 3.50 francs, relié, 4.70 francs.

L'explication des psaumes que nous présente le Chanoine Belli dans ce beau volume sera très utile aux professeurs et aux étudiants des Grands Séminaires. Il est incontestable que les psaumes ne sont pas toujours d'une lecture très facile ; la préoccupation de suivre le texte hébreu d'aussi près que possible, au point de traduire mot à mot les hébraïsmes et certains noms propres, a parfois donné à la traduction de la Vulgate une certaine obscurité.

L'auteur a réussi à rendre le texte parfaitement intelligible, soit par des comparaisons très brèves mais très précises avec le texte hébreu, soit par l'adjonction de synonymes et d'éclaircissements qui mettent le sens en pleine lumière. Chaque psaume est précédé de quelques lignes sur l'occasion de sa composition et d'un résumé de son contenu.

*Martyrologium Romanum*, editio juxta typicam, auspice S. S. D. N. Papa Pio X confectam, cum additionibus et variationibus a Decreto S.R.R. C. die 26 Novembris 1913 latis. Turin, Italie (Pietro Marietti, 23, via Legnano), in-12, 600 pages, 3.75 francs, relié, 5 francs.

Cette édition typique comprend d'abord les documents ordinaires sur l'histoire de la refonte du martyrologe romain, c'est-à-dire les Lettres apostoliques de Benoît XIV de 1748, le magistral traité de Baronius sur

le même sujet, les rubriques habituelles du martyrologe, et, à la suite des éloges des saints y compris les plus récents, composés en beaux caractères gras, très lisibles, un index alphabétique des saints mentionnés isolément ou des groupes de saints ou de martyrs cités collectivement, un index des fêtes qui ne tombent pas le jour de la mort, une table des lieux et la liste des saints qui en sont originaires, enfin la liste des saints donnés sans indications de lieux. Cette édition petit format en noir est belle, nette et appropriée à l'usage privé.

Mgr BAUNARD. *Saints et Saintes de Dieu*, choix de discours et panégyriques prononcés de 1868 à 1909. Paris (J. de Gigord, éditeur, 15, rue Cassette), in-12, 380 pages, 3.50 francs.

Ce volume est un choix des principaux discours et panégyriques prononcés par l'éminent Prélat en l'honneur de ces *Saints et Saintes de Dieu*, selon l'expression de l'Église dans sa liturgie. Ils se rapportent aux solennités auxquelles ont donné lieu, non seulement leurs fêtes et anniversaires, mais extraordinairement leurs jubilés et centenaires, ou célébration de leurs translations, dans la période de son ministère de prédication.

H. C. SCHUYLER. *Les vertus du Christ*. Tome II ; *la Charité du Christ*. Traduit de l'anglais par F. J. Bonnassieux. Paris VI (P. Lethielleux, 10, rue Cassette), in-32, cadres rouges, 190 pages, 1.00 franc.

Étudier la vie de Notre-Seigneur afin d'y chercher des règles de conduite pour les chrétiens du XXe siècle, tel a été le but que c'est proposé le P. Schuyler en composant ces petits traités de morale et d'ascétique intitulés « Les Vertus du Christ ». Nos lecteurs connaissent peut-être déjà le premier volume qui a été apprécié dans la *Semaine Religieuse* il y a quelques mois.

Ce deuxième volume n'a pas moins d'intérêt et de valeur que le premier.

Révérènde Mère MARIE-LOYOLA. *Sursum Corda*, traduit de l'anglais par Mme Émile Paris. Paris (J. de Gigord, éditeur, 15, rue Cassette), in-12, 336 pages, 3.50 francs.

*Sursum Corda!* Cette parole exprime et résume l'esprit de ces pages, elle met partout une note de joie et de consolation. L'auteur nous persuade peu à peu que l'espoir d'atteindre un jour la Maison paternelle est capable à lui seul de nous établir dans la paix, et de réveiller nos meilleures énergies ; il nous fait comprendre que le plus important de notre travail consiste dans la ferme volonté de fixer nos regards sur l'accueil qui nous attend « au delà de la vie ». Une fois ce point obtenu, les fatigues de la route seront allégées, la mort perdra ses terreurs, le



monde n'aura plus le pouvoir de nous distraire, et nous aurons dès ici-bas comme un avant goût du bonheur qui nous est réservé au ciel.

F. GELLÉ. *Parvulis*. Petite Catéchèse inspirée des Pères. Paris VI (Gabriel Beauchesne, 117, rue de Rennes), brochure, 0.20 franc.

L'exposé de cette *Catéchèse* procède par demandes et réponses ; mais les demandes, très courtes, sont si bien liées, et elles suggèrent si habilement la réponse, — qui tient d'ordinaire en un ou deux mots, — que les petits enfants, comme l'affirme l'auteur, doivent comprendre cela du premier coup.

On voit assez par ces quelques lignes l'originalité, et la portée de cette *Petite Catéchèse* qui ne fait double emploi avec aucun *Petit Catéchisme*.

R. P. Michel D'HERBIGNY, S. J. *Methodus Optica pro Confessione integra et Matrimonio Confessario et pœnitente mutuas linguas prorsus ignorantibus*. Paris VI (Gabriel Beauchesne, 117, rue de Rennes), vol. in-16, VIII-162 pages, relié toile souple, coins arrondis, franco 2 francs.

On trouvera dans cette *Méthode* la manière de confesser en seize langues différentes : Allemand, anglais, bohémien (tchèque), croate, danois, espagnol, français, grec moderne, hollandais (flamand), hongrois, (magyar), italien, latin, polonais, portugais, roumain, russe (ruthène, bulgare, serbe). C'est un ouvrage extrêmement ingénieux. Son utilisation est très simple et pratique.

Par un jeu, quasi mécanique, de doubles textes, l'accusation faite par le pénitent en sa langue maternelle est immédiatement reproduite en un latin limpide sous les YEUX du confesseur qui lit le détail entier des fautes accusées et leur nombre. RIEN A ENTENDRE, RIEN A PRONONCER.

Mgr TOUCHET. *La Bataille de Bouvines et ses leçons*. Paris VI (P. Lethielleux, 10, rue Cassette), brochure in-8, 24 pages, 1 franc.

A l'occasion du VIIème centenaire de l'anniversaire de la bataille de Bouvines, Monseigneur Touchet, l'éloquent évêque d'Orléans vient de prononcer un magnifique discours, d'un patriotisme vibrant qui aura un immense retentissement. Dévoué à la cause de Jeanne d'Arc, l'éminent prélat réserve les bénéfices de la vente pour l'œuvre de Jeanne d'Arc qui lui est si chère : c'est un double motif pour acheter et répandre l'opuscule.

ÉLIE MAIRE. *La dernière Communion de Jeanne d'Arc*. Paris (J. de Gigord, 15, rue Cassette), petit in-32 allongé, texte avec encadrement, 110 pages, 0.60 franc.

Panégryrique de la Bienheureuse prononcé au Collège de l'Immaculée Conception de Saint-Dizier.

---

## BULLETIN SOCIAL

---

### DOCTRINE

#### LA PROFANATION DU DIMANCHE ET LA LOI CANADIENNE

Nous avons dit que la profanation du dimanche par le travail non permis est un crime. Il n'est donc pas étonnant que le législateur en ait fait un délit punissable par amende et emprisonnement. Nous allons brièvement citer les principaux textes de nos lois concernant le travail du dimanche.

La loi provinciale de « l'observance du dimanche » (7, Édouard VII, chap. 42), adoptée en 1907, se trouve maintenant reproduite dans les Statuts refondus de la province de Québec de 1909, sous les articles 4466 à 4472.

L'article 4467 se lit ainsi :

« Il est défendu, le dimanche, dans un but de lucre, sauf néanmoins le cas de nécessité ou d'urgence, d'exécuter ou de faire exécuter aucune œuvre industrielle, ainsi que d'exercer aucun négoce ou métier, ou de donner ou d'organiser des représentations théâtrales, ou des excursions accompagnées de vente de liqueurs enivrantes, ou de prendre part ou d'assister à ces représentations théâtrales ou à ces excursions. »

La violation de cette loi rend passible d'une amende d'une piastre au moins et de quarante piastres au plus, avec dépens, et, à défaut de paiement, d'un emprisonnement n'excédant pas trente jours pour une première infraction, et d'une amende n'excédant pas cent piastres, et, à défaut de paiement, d'un emprisonnement n'excédant pas soixante jours pour toute infraction subséquente. (Art. 4468.)

Cette loi provinciale est déclarée (art. 4472) ne point restreindre les libertés accordées ou reconnues par le chapitre 153 des Statuts révisés du Canada de 1906.

Ce chapitre 153 est la loi fédérale du Dimanche.

Elle commence par définir ce qu'il faut entendre par *dimanche* : « *Dimanche* signifie la période de temps qui commence à

minuit le samedi soir, et finit à minuit le soir suivant.» Cela peut servir de réponse à ceux qui font commencer le repos du dimanche à 7 heures du matin !

L'article 5 contient la prohibition principale concernant le travail du dimanche :

« Le dimanche, il n'est permis à personne, excepté ainsi qu'il est prévu en la présente loi ou dans les lois provinciales qui sont présentement en vigueur ou qui le peuvent être à l'avenir, de vendre, d'offrir en vente ni d'acheter des marchandises, effets ou autres biens meubles, ou des biens immeubles, ni de faire ou expédier quelque affaire que ce soit de sa profession ordinaire ou se rattachant à cette profession, ni, pour gain, de faire, ni d'employer personne pour faire, ce jour-là, quelque ouvrage, affaire ou travail que ce soit.»

Les travaux exceptés et qu'il est permis de faire sont définis par l'article 12 : « Toute personne peut, le dimanche, faire quelque *travail de nécessité ou d'humanité* que ce soit.» Et la loi donne quelques exemples de travaux qu'elle considère comme étant *de nécessité ou d'humanité* :

« Tout travail nécessaire ou d'usage relativement au culte divin ;

« Tout travail pour le soulagement de la maladie et des souffrances. . .

« L'allumage ou l'entretien des feux, l'exécution de réparations à des fourneaux, de réparations en cas d'urgence, et de tout autre travail, quand ces feux, ces réparations ou ce travail sont essentiels à quelque industrie ou à quelque procédé de fabrication dont le caractère de continuité est tel qu'il ne saurait y avoir d'arrêt sans préjudice grave à cette industrie, à la production, à l'outillage ou au matériel employé dans ce procédé ; » etc., etc., etc.

Les amendes imposées pour violation de cette loi se trouvent aux articles 13, 14 et 15 du Statut.

Ajoutons qu'on peut poursuivre soit en vertu de la loi provinciale, soit en vertu de la loi fédérale. Mais nulle action en vertu de cette dernière ne peut être intentée sans la permission du procureur général de la Province. (Art. 17.)

On le voit, les prohibitions de la loi ne vont pas assez loin, et les restrictions qui y sont apportées sont elles-mêmes trop



étendues. La crainte d'un *préjudice grave* ne devrait pas justifier le travail du dimanche même devant la loi. Néanmoins, comme dans la plupart des cas le préjudice n'existe point, la loi devrait être appliquée plus souvent.

Dans tous les cas, le principe est admis par nos législateurs : le travail du dimanche est un délit. C'est donc bien un crime, au point de vue religieux, moral, social, et civil.

Dans ces conditions, il est vraiment étonnant que des industriels ou des entrepreneurs s'obstinent à violer la loi, restent sourds aux voix qui s'élèvent pour protester contre la profanation du dimanche, et puissent impunément donner, au milieu de notre catholique province, ce scandaleux exemple.

A. R.

---

## FAITS ET ŒUVRES

### VIVIFIANTES RÉOLUTIONS

Nous sommes heureux de publier et de signaler à l'attention des mères chrétiennes comme de toutes les jeunes filles honnêtes et pieuses, le texte des belles et très opportunes résolutions qui suivent ; elles ont été confiées à Mgr Roy, auxiliaire de Son Éminence le Cardinal Bégin, pour être déposées aux pieds de la Vierge Immaculée de Lourdes pendant le récent Congrès Eucharistique international.

#### A LA VIERGE IMMACULÉE DE LOURDES

Résolutions prises, à l'occasion du prochain Congrès Eucharistique de Lourdes, par les enfants de Marie du Couvent des SS. de la Charité de Saint-Vital de Lambton.

Nous, soussignées, Enfants de Marie du Couvent de Lambton, désirant offrir à notre Mère du Ciel, le Vierge Immaculée, un gage de notre amour filial, et voulant nous mettre pour toujours sous sa maternelle protection, nous prenons l'engagement solennel de ne jamais adopter aucune mode contraire à la décence chrétienne. Nous nous efforcerons de donner, en cela, le bon exemple au foyer, à nos amies et à toutes celles sur qui nous pouvons exercer quelque influence.

Nous renonçons aussi aux théâtres, aux danses, à tous les amusements défendus par notre Mère la Sainte Église.

Nous voulons, avant tout, éviter tout ce qui peut flétrir notre

innocence et nous rendre indignes de notre beau titre d'« Enfant de Marie.»

Puisse la Vierge de Lourdes, notre glorieuse Patronne, à qui nous voulons faire hommage de ces pieuses Résolutions, nous bénir et nous y rendre fidèles !

#### LA TEMPÉRANCE DANS LES CANTONS DE L'EST.

Dans une précédente livraison de ce « Bulletin des Oeuvres », nous avons signalé l'importance de la campagne qui se poursuivait, depuis un mois environ, afin de faire voter l'abolition générale des licences pour vente de liqueurs alcooliques, au comté de Stanstead. Nous disions, en même temps, avec quelle sympathie le Conseil Central de la Croix Noire, au diocèse de Québec, suivait ce généreux mouvement, au soutien duquel il avait été convié, et quels vœux ardents nous formions pour son plein succès.

Il nous est donc fort agréable de consigner ici, aujourd'hui, la bonne nouvelle du résultat heureux obtenu par cette vigoureuse campagne de tempérance, dans le comté de Stanstead, au jour du referendum, le 6 août courant. Près de 1,600 suffrages furent exprimés, dans les diverses municipalités du comté, au cours de cet appel au peuple ; de ce nombre, 1,050 se prononcèrent en faveur de l'abolition de toute licence dans le comté, et seulement 496 contre.

C'est une belle et pratique victoire, dont il sied de féliciter chaleureusement ceux qui l'ont organisée, et en particulier « la Ligue contre les licences du comté de Stanstead » (anglo-protestante), qui a vu son effort de propagande couronné de succès bien au-delà de ses prévisions. Le tyran-alcool est une idole aux pieds d'argile ; il ne résiste point à qui l'attaque vigoureusement.

Tous nos compliments bien sincères vont aussi à ceux de nos amis canadiens-français qui ont prêté gracieusement leur concours dans l'accomplissement de cette bonne œuvre, notamment l'actif patriote, M. Henri Lemay, avocat et directeur du Secrétariat régional de la Langue française à Sherbrooke. Sa fière éloquence a su commenter avec bonheur les tracts et brochures de propagande antialcoolique répandus dans le comté par les soins du Conseil Central de la Croix Noire.

Les deux grands centres, à majorité de langue française, Magog et Coaticook, qui nous ont causé le chagrin de donner contre la tempérance les deux seuls votes un peu importants relevés, en ce sens, dans tout le comté, ne manqueront point de constater bientôt, dans la pratique, les indiscutables bienfaits du régime de prohibition de l'alcool, et ils se rallieront de bonne grâce, nous n'en doutons pas, à la cause de la tempérance.

A. D.

**LES  
PRÉVOYANTS DU CANADA  
ASSURANCE FONDS DE PENSION**

**CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00**

**Actif du Fonds de Pension le 30 juin  
1914 - - - - - \$495,409.14**

**Progression de la Compagnie jusqu'au 30 juin 1914**

|                | SECTIONS | SOCIÉTAIRES | PENSIONS | ACTIF        |
|----------------|----------|-------------|----------|--------------|
| 1909           | 45       | 1,880       | 5,205    | \$ 16,461.94 |
| 1910           | 149      | 8,540       | 19,269   | 72,217.94    |
| 1911           | 224      | 14,228      | 30,910   | 170,670.80   |
| 1912           | 294      | 19,326      | 39,211   | 284,355.82   |
| 1913           | 349      | 24,492      | 47,957   | 423,745.31   |
| 1914 (30 juin) | 374      | 26,569      | 51,763   | 495,409.14   |

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront **Les Prévoyants du Canada**, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

**ANTONI LESAGE,**

Gérant-Général.

Bureau Chef : 126, St-Pierre, Québec,

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE";  
Montréal.

Agents à Québec : M. Stanislas Côté, 134, Lockwell.  
MM. Leclerc & Deguise, "Hôtel St-Roch."



INSTALLATION  
d'éclairage à l'électricité

---

ACCESSOIRES  
et appareils électriques  
de tous genres

---

Prix les plus bas

---

**Goulet & Bélanger**

Ingénieurs-Électriciens

82 rue de la Couronne

QUÉBEC

# COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET  
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,  
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES  
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les  
grands avantages des **VERRES TORIQUES**  
sur les autres verres à lunettes ordinaires  
personne n'achèterait plus que des **VERRES  
TORIQUES**. Le foyer de ces verres est  
presque illimité tandis que dans les verres  
ordinairement vendus il n'existe guère que  
dans une partie fort limitée du centre.  
C'est le verre que tous les vrais oculistes  
prescriyent parce que c'est vraiment le seul  
qui donne **ENTIERE SATISFACTION**.

---

**P. C. Lacasse**  
OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE  
40, RUE DE LA FABRIQUE

FONDÉE AU CANADA EN 1885.

## F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickelateurs sur articles métalliques

51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)  
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

### AUX COMMUNAUTÉS ET AUX FABRIQUES

FABRICATION ET  
VENTE de CIERGES  
fabriqués suivant les  
règlements diocésains.



JOS. LASNIER, Longueuil, P. Q.

## EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUS GENRES.

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LOBGONS  
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

## J. E. LIVERNOIS LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes Brevetés, Parfums, Etc.

RUE SAINT-JEAN, - - - - - QUÉBEC, CAN.

Bureau: 82, rue St-Pierre. Téléphone 263. Résidence: 15, rue Ste-Julie.

**CHARLES GAGNON,** AGENT ET COURTIER  
D'ASSURANCES.

FEU — VIE — ACCIDENTS — MARINE, Etc.



**EDITION NOUVELLE ET DEFINITIVE DU BREVIAIRE ROMAIN**

Les éditions nouvelles de 1914 sont entièrement conformes aux décrets les plus récents de S. S. et notamment à celui du 28 octobre 1913.

Nous avons reçu un envoi considérable du bréviaire Mame, No. 52, en 4 volumes, chagrin 1er choix, reliure très souple en noir, coins ronds, tranche dorée, format moyen 4 x 6 pcs (le seul format en vente actuellement) prix \$10.

Aussi quelques exemplaires, reliure de luxe, en phoque et en maroquin aux prix de \$12, \$15 et \$18.

Faites nous parvenir votre commande dès maintenant car les premiers exemplaires vont s'enlever rapidement.

LIBRAIRIE DU CLERGÉ

**J.-P. GARNEAU**

LIBRAIRE-ÉDITEUR ET MARCHAND  
D'ORNEMENTS D'ÉGLISE

**47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.**

**LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS**

LIBRAIRES - ÉDITEURS - IMPORTATEURS

GROS ET DÉTAIL

**177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.**

Éditeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.  
GARANTIE DE SATISFACTION.

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.  
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musées scolaires, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande

MAISON FONDÉE EN 1862

# O. PICARD & FILS

Pose d'Appareils Hygiéniques les plus perfectionnés et les plus modernes dans les édifices publics et les maisons privées.

**VENTILATION : UNE SPÉCIALITÉ.**

Fornaises à Air Chaud, à Eau Chaude et à Vapeur.

**QUÉBEC**

---

## PICARD & DUQUET

ENR.

**HORLOGERS ET BIJOUTIERS**

**36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC**

**MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES**

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

**SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS.**

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

---

### Pour ÉGLISES, CHAPELLES, COMMUNAUTÉS

Nous avons un assortiment complet d'HARMONIUMS-ORGUES, des instruments de grande renommée et vendus avec les meilleures garanties.

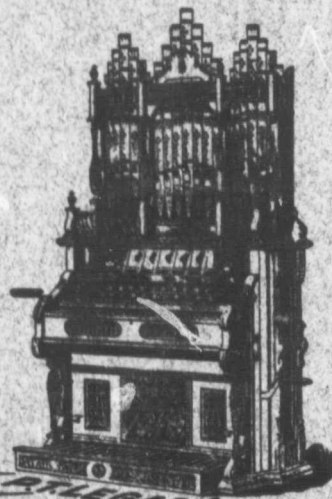
**MESSIEURS LES MEMBRES  
DU CLERGÉ**

sont spécialement invités à nous faire visite ou à nous écrire pour achat de pianos, harmoniums, orgues.

Nos prix et conditions comme nos instruments de musique vous conviendront.

Catalogues et prix sur demande.

**P. T. LEGARÉLTÉE.**  
273-287, RUE ST-PAUL—QUÉBEC





## La Compagnie Gauthier & Frère

INCORPORÉE

### PEINTRES - DECORATEURS

Vient d'ouvrir une très importante fabrique de verre plombé, verrières (vitraux peints), pour églises et maisons privées.

Cette fabrique, qui est la mieux outillée du pays est sous la direction d'un artiste de haute renommée, qui est bien secondé par d'habiles ouvriers.

La Compagnie Gauthier & Frère a obtenu la médaille d'or à la dernière Exposition Provinciale comme l'atteste la vignette ci-haut.

Deux importants contrats pour verrières sont en voie d'exécution, un pour l'église de Beauport, et l'autre à l'église Notre-Dame de Lourdes, pour le compte des RR. PP. Oblats de St-Sauveur, Québec.

Estimé et croquis fournis sur demande.

La maison Gauthier & Frère, la plus ancienne du genre dans la Province de Québec, établie en 1868, a décoré plus de 200 églises dans les différentes provinces du Dominion.

Spécialités: Peinture à fresque, décoration d'églises, dorure, encadrements de tous genres, pour chemins de Croix, peintures à l'huile, etc., etc.

MANUFACTURE DE MIROIRS — ATELIERS DE BIZEAUTAGE, etc.

Ouvrage fait avec soin et garantie de satisfaction.

## La Compagnie Gauthier & Frère, Incorporée

Tél. 2300 295, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC



# LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES

Fondée en 1848

## BUREAU PRINCIPAL

Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.

### SUCCURSALES A QUEBEC :

ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.

ST-SAUVEUR, No 801 rue St-Valier.

ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean.

BASSE-VILLE, No 53, rue St-Pierre.

LIMOILLOU, Boulevard St-Charles.

### SUCCURSALES A LEVIS :

RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).

RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres,  
les succursales suivantes : ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-  
BAPTISTE, LIMOILLOU et LEVIS RUE EDEN.

### BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

### COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL et à la SUCCURSALE DE ST-ROCH, pour la garde de débentures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles